

Permis à points et mortalité routière

Le but du permis à points est d'inciter les conducteurs à changer leurs comportements, avant qu'ils ne commettent des infractions plus graves. Il s'inscrit dans une démarche pédagogique dont le but est d'éviter l'infraction et sa récurrence. La perte de points du permis de conduire est une alerte ayant pour but de faire prendre conscience au conducteur d'adopter un comportement responsable sur la route. Depuis le 1^{er} juillet 1992, tout détenteur d'un permis de conduire dispose d'un capital de 12 points. Néanmoins, les permis de conduire délivrés depuis le 13 juin 2003 sont dotés d'un capital de 6 points durant la durée de la période probatoire imposée à leurs titulaires.

Le titulaire d'un permis de conduire « probatoire » obtenu à compter du 31 décembre 2007 voit, s'il n'a commis aucune infraction, le solde de ses points augmenter de 2 points au terme de chacune des trois années composant le délai probatoire. Pour les conducteurs ayant suivi la conduite accompagnée, l'acquisition progressive des points s'effectue sur deux ans, avec une augmentation de 3 points chaque année. Dans les deux hypothèses, toute infraction commise et enregistrée dans l'application Système National des Permis de Conduire interrompt l'acquisition progressive de points.

Les mesures prises notamment depuis 2002 ont produit leurs effets par une baisse significative du nombre de morts sur les routes et se sont traduites, à contrario, par une augmentation exponentielle du nombre de points retirés et de permis de conduire invalidés pour solde de points nul.

Le 21 décembre 2007, à l'issue d'un conseil restreint de sécurité routière, le Président de la République déclare que si depuis cinq ans, on constate une diminution des personnes tuées sur les routes d'environ 40%, il n'est pas possible de se résoudre à une fatalité de plus de 4 500 morts sur les routes de France. Il a ainsi fixé l'objectif à moins de 3 000 personnes tuées chaque année sur les routes en 2012.

Année	Tués à 30 jours	Infractions avec retrait de points	Dossier de permis annulés pour défaut de point
1993	9 677	402 917	603
1994	9 121	803 712	3 295
1995	8 992	823 055	5 213
1996	8 638	1 030 879	8 443
1997	8 540	1 067 685	10 387
1998	9 019	1 064 921	11 055
1999	8 563	1 124 419	10 548
2000	8 170	1 226 267	11 758
2001	8 253	1 236 654	13 410
2002	7 742	1 210 169	13 601
2003	6 126	1 685 560	20 967
2004	5 593	2 550 501	39 413
2005	5 318	3 590 254	54 242
2006	4 709	4 493 154	68 866
2007	4 615	5 866 802	88 698
2008	4 274	5 913 184	98 057
Evolution 2002/2008	- 45%	+ 388%	+ 620%